



**SEINE  
GRANDS  
LACS**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240624-2024-39-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Publication : 02/07/2024

## CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

**2024 - 2028**

### ENTRE :

**Le Lycée d'enseignement général et technologique Sainte-Maure**, établissement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, Région académique Grand Est, académie de Reims.

Le lycée est géré par un syndicat professionnel dont le conseil d'administration assume les responsabilités éducatives, pédagogiques et la gestion économique.

Le lycée est placé sous la tutelle de la Congrégation marianiste.

À ce titre, il est rattaché à l'Enseignement catholique et est membre du CNEAP (Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé).

Le Lycée privé SAINTE-MAURE est situé 105 route de Méry à SAINTE-MAURE (10150)

**Ci-après désigné le « Lycée Sainte-Maure »**,

### ET

**L'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs**,

Syndicat mixte ouvert regroupant la métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, les Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de marne, la Région Grand Est, les communautés d'agglomérations de Troyes Champagne Métropole, de Saint Dizier, Der et Blaise et du Pays de Meaux ;

Dont le siège est situé au 12 rue Villiot à Paris 12<sup>ème</sup>;

Représenté par son Président en exercice, monsieur Patrick OLLIER, dûment habilité par délibération du Comité syndical n° 2024-39/CS en date du 24 juin 2024 ;

**Ci-après désigné par « l'EPTB Seine Grands Lacs »**

Ci-après individuellement ou conjointement désignés par la ou les "**Partie(s)**".

## PRÉAMBULE

Établissement d'enseignement général et technologique, **le lycée privé Sainte-Maure** prépare notamment aux formations suivantes :

- BAC PRO Gestion des Milieux et de la Faune
- BAC G : Bac Général à Spécialités Scientifiques
- BTSA Agronomie et Cultures Durables
- BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau

Le lycée Sainte-Maure offre la possibilité de suivre des spécialités peu proposées par d'autres établissements notamment en biologie-écologie.

La mission principale du lycée Sainte-Maure est de se mettre au service des jeunes étudiants et du milieu rural, ainsi :

- Des projets sont conduits par les élèves en lien avec les partenaires du milieu local.
- Le lycée accueille régulièrement dans ses locaux des groupes de jeunes et adultes (professionnels, sportifs, confessionnels, associatifs...) et organise des rencontres avec des acteurs sociaux.
- Il offre des pôles de compétences scientifiques : agriculture, environnement, aménagement de l'espace, eau.

Il propose un projet éducatif afin de :

- Rendre l'élève acteur de sa formation en valorisant une démarche de réussite, en développant sa capacité à choisir son orientation.
- Offrir une ouverture sur le monde par le biais d'actions de coopération internationale, d'actions de solidarité et de voyages d'études.

**L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs** est un syndicat mixte ouvert.

Le périmètre d'intervention du syndicat est délimité au Nord par celui de l'EPTB Oise-Aisne, à l'Est et au Sud, par les limites du district Seine-Normandie et à l'aval par les limites du SAGE de la Mauldre et de l'unité hydrographique de la Seine Mantoise.

Historiquement, l'EPTB Seine Grands Lacs a la charge d'une double mission essentielle :

- Soutenir l'étiage pour maintenir les débits de la Seine et de ses affluents;
- Contribuer à gérer le risque lié aux inondations dans le bassin de la Seine en écrêtant les crues.

Pour remplir ces missions, l'EPTB Seine Grands Lacs exploite 4 lacs-réservoirs, porte un projet de casier pilote de rétention des inondations sur la Bassée, et développe et exploite des modèles hydrauliques et hydrologiques à l'échelle du bassin versant de la Seine Amont.

Ses missions sont élargies au service des territoires en lui donnant un rôle d'information, d'animation et de coordination aux côtés des collectivités territoriales.

Enfin, l'EPTB Seine Grands Lacs s'engage aujourd'hui à développer son action sur de nouveaux champs d'activité et notamment l'adaptation à la rareté de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique.

À travers leurs missions de service public, l'EPTB Seine Grands Lacs et le Lycée Sainte-Maure, partagent la même volonté de renforcer la coopération entre l'École et le monde professionnel.

En effet, chaque élève accueilli au sein du système éducatif a accès à un ensemble de compétences, gage d'une qualification et à terme, d'une insertion sociale et professionnelle réussie.

Le partenariat avec des acteurs du monde de l'eau et de l'environnement leur permet de développer leur capacité à s'orienter et à construire leur parcours scolaire et professionnel beaucoup plus efficacement.

#### Les objectifs poursuivis par le lycée Sainte-Maure :

- Favoriser le développement des partenariats et fédérer les relations entre les acteurs des milieux professionnels en lien avec les formations proposées.
- Garantir l'ouverture professionnelle des élèves, donner du sens aux apprentissages, diversifier les perspectives d'orientation, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle.
- Favoriser les interventions de professionnels des métiers de l'eau et de l'environnement afin d'enrichir les formations des lycéens et étudiants.

#### Les objectifs poursuivis par Seine Grands Lacs :

- Sensibiliser les chefs d'établissements, les enseignants à l'intérêt des emplois proposés par l'EPTB Seine Grands Lacs dans les domaines de l'environnement et de la gestion de l'eau, lesquels offrent non seulement de nombreuses opportunités d'insertion mais également des perspectives d'évolution tout au long de la vie professionnelle.
- Faire découvrir aux lycéens et aux étudiants les métiers de Seine Grands Lacs et les formations et ainsi contribuer à la construction de leur parcours d'orientation scolaire et professionnelle.
- Travailler la visibilité et l'attractivité de l'établissement en renforçant sa marque employeur auprès des lycéens et étudiants, pourvoir nos offres d'emplois.
- Sensibiliser des lycées et étudiants de son territoire de compétence au rôle des aménagements hydrauliques de Champagne ainsi qu'aux enjeux traités et missions assurées par l'EPTB.

#### **Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir le cadre et les modalités juridiques de la mise en œuvre d'un partenariat entre les Parties.

## **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU LYCÉE SAINTE-MAURE**

Le Lycée s'engage pendant la durée de la présente convention à :

### ***Information métiers, emplois***

- Faire connaître, auprès de ses élèves et étudiants, les métiers présents au sein de l'EPTB Seine Grands Lacs ;
- Favoriser les interventions de représentants de l'EPTB Seine Grands Lacs dans l'établissement scolaire.

### ***Périodes en entreprise ou stages***

- Répondre aux besoins ponctuels de Seine Grands Lacs en proposant aux élèves et aux étudiants d'effectuer leurs Périodes de Formation en Entreprise au sein de l'établissement, dans les domaines de compétences du lycée et dans le cadre de la législation en vigueur ;
- Assurer le suivi des élèves et étudiants du lycée pendant les Périodes de Formation en collectivité (contacts téléphoniques et visites) ;
- Respecter les règles de confidentialité relatives aux activités de l'EPTB Seine Grands Lacs, notamment dans le cadre de la rédaction des rapports de stage.

### ***Insertion professionnelle***

- Diffuser les offres d'emplois de Seine Grands Lacs ;
- Préparer les jeunes en vue d'un éventuel recrutement par Seine Grands Lacs.

## **ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS**

Seine Grands Lacs s'engage pendant la durée de la présente convention à :

### ***Information métiers, emplois :***

- Participer aux actions d'information sur les métiers, organisées par le lycée ;
- Favoriser les visites des chantiers et aménagements de Seine Grands Lacs par les élèves et leurs professeurs.

### ***Périodes en entreprise ou stages :***

- Favoriser, en fonction des possibilités, l'accueil des élèves et étudiants en stage pendant les Périodes de Formation en entreprise, et dans le respect de la diversité et de l'égalité des chances ;
- Proposer aux élèves en stage des activités conformes aux référentiels des diplômes préparés.

### ***Animations :***

- Favoriser la mise à disposition de certains agents de l'établissement pour des animations de cours ou de conférences dans le cadre de la formation professionnelle et technologique dispensée au lycée, dans la limite de 2 jours par an.
- Participer dans la mesure du possible auprès du Lycée aux forums, salons d'information, Journée Portes Ouvertes sur les voies de formations professionnelles et technologiques.

### ***Insertion professionnelle :***

- Accompagner les jeunes reçus en stage sur la préparation au recrutement : CV, lettre de motivation ;

- Communiquer au lycée les offres d'emploi pouvant correspondre au profil des étudiants et favoriser leur insertion professionnelle au sein de l'établissement ou de ses partenaires.

#### **ARTICLE 4 - DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente Convention est établie pour une durée de 60 (soixante) mois. Elle prend effet à compter de la date de sa signature par l'ensemble des Parties. Elle pourra faire l'objet d'avenants si nécessaire, à la demande de l'une ou l'autre des Parties.

#### **ARTICLE 5 - MODALITÉS FINANCIÈRES**

La réalisation du partenariat de recherche s'appuie sur la mise à disposition de ressources propres par les deux Parties.

Le lycée Sainte-Maure s'engage à mettre à disposition ses locaux et ses équipements au profit de l'EPTB Seine Grands Lacs, selon les disponibilités du lycée et des modalités contractualisées.

#### **ARTICLE 6 – SUIVI ET BILAN DU PARTENARIAT**

Les partenaires se rencontreront au moins une fois par an pour effectuer le bilan des opérations en cours et faire le point sur leur coopération effective. Ils établiront ensemble le contenu du programme d'activité de l'année suivante.

#### **ARTICLE 7 - COMMUNICATION**

L'EPTB Seine Grands Lacs et le Lycée Sainte-Maure s'engagent à valoriser les actions relevant de cette convention par la sollicitation des médias et la mise en œuvre de moyens de communication propres à chacun.

Dès lors que le partenariat présente un réel intérêt pédagogique pour les élèves, il pourra être identifié sur tout document (ou action), réalisé dans la cadre de la convention.

Si l'un des soussignés nommés portait par sa communication une image contraire aux objectifs définis, cette convention serait immédiatement résiliée.

#### **ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE**

##### Responsabilités du lycée Sainte-Maure

L'organisation pédagogique est placée sous la responsabilité du Proviseur de l'établissement.

La mise en œuvre du partenariat sur l'initiative des professeurs de l'établissement, sera réalisée en collaboration avec le personnel désigné par le proviseur.

##### Responsabilités de L'EPTB Seine Grands Lacs

L'EPTB Seine Grands Lacs prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle peut être engagée.

##### Statut des lycéens et des étudiants

Les lycéens et étudiants sont sous statut scolaire (sauf mention contraire dans la convention régissant le stage) même s'ils sont amenés à travailler dans les locaux ou sur les sites de l'EPTB Seine Grands Lacs. Dans ce cas, une convention de stage sera établie entre le lycée et l'EPTB.

## **ARTICLE 9 – RÉSILIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les parties s'engagent à essayer de résoudre à l'amiable les éventuels différends qui pourraient survenir du fait de l'interprétation ou de l'application de la présente convention. En l'absence de règlement, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif territorialement compétent.

La Convention peut être résiliée de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs obligations prévues dans ses diverses clauses.

Cette résiliation ne devient effective que 3 (trois) mois après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve de dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée de la Convention.

## **ARTICLE 10 – Conformité au RGPD**

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec la présente convention, les Parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), ainsi qu'à toutes les règles complémentaires applicables aux données personnelles en France.

Fait en deux exemplaires originaux à \_\_\_\_\_, le

Pour le Lycée Sainte-Maure

Pour l'EPTB Seine Grands Lacs  
Le Président

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Président de la Métropole du Grand Paris